



Le conseil d'administration du Conseil multiculturel du Nouveau-Brunswick (CMNB) est le corps dirigeant qui supervise la vision, la mission, l'orientation stratégique et les opérations internes de l'organisation. Les membres du conseil du CMNB sont élus pour un mandat de deux ans. Les membres du conseil assument la responsabilité générale de la surveillance financière et administrative du CMNB. C'est au conseil qu'il incombe de prendre les décisions stratégiques, de déléguer le travail et les mandats à la directrice générale ou au directeur général et de s'assurer que les décisions sont exécutées de la manière prévue. Les membres du conseil servent de porte-parole de la vision et de la mission du CMNB, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des engagements organisationnels. Le conseil, dans le cadre de son engagement envers les exigences de gouvernance, doit travailler en tant qu'entité et agir collectivement dans la poursuite de son rôle de gouvernance.

#### **Rôle et responsabilités des membres du conseil :**

1. Le conseil donne le ton et l'objectif du CMNB en établissant et en soutenant sa vision, sa mission et ses principaux piliers stratégiques. Ces éléments constituent le fondement de l'organisation et de tous ses activités, politiques et plans.
2. Le conseil d'administration est chargé de veiller à ce que les éléments appropriés de la gouvernance soient en place et fonctionnent efficacement.
3. Les membres du conseil sont responsables de l'établissement de l'orientation stratégique du CMNB. Le conseil apporte sa contribution au plan stratégique de l'organisation et à l'identification des mesures clés. Le conseil approuve le plan stratégique et surveille sa mise en œuvre de façon continue, avec l'aide du directeur général ou de la directrice générale.
4. Soutenir la présidence et lui donner son avis, le cas échéant, en ce qui concerne le rendement du directeur général ou de la directrice générale, en s'assurant que cette personne dispose du soutien professionnel nécessaire pour atteindre les objectifs de l'organisation.
5. Garantir des ressources financières adéquates pour que l'organisation puisse remplir sa mission et veiller à ce que toutes les ressources financières soient traitées et déclarées de manière appropriée. Le conseil d'administration doit également s'assurer que des contrôles financiers et des mesures de responsabilité appropriées sont en place.
6. Garantir l'intégrité juridique et éthique. Le conseil d'administration est responsable en dernier ressort du respect des normes juridiques et éthiques.
7. Améliorer l'image publique de l'organisation. Le conseil doit exposer clairement la vision, la mission, les piliers, les réalisations et les objectifs de l'organisme aux principaux intervenants afin d'obtenir un soutien pour l'organisme. Participer et représenter le conseil et le CMNB, au besoin, à des fonctions et à des événements spéciaux.
8. Constituer un conseil d'administration compétent et diversifié. Tous les conseils d'administration ont la responsabilité de définir les conditions préalables pour les candidatures, d'orienter les nouveaux membres vers leurs rôles et les exigences de la tâche à accomplir, et d'évaluer périodiquement et de manière exhaustive leur propre performance.
9. Rester informé des affaires du conseil, préparer les réunions, examiner et commenter les questions importantes.
10. Répondre en temps efficace aux demandes de commentaires ou de décisions entre les réunions.
11. Élaborer une politique et une stratégie d'atténuation pour la gestion des risques.
12. Être au courant de l'évolution du secteur.
13. Respecter le code de conduite de l'organisation, déclarer tout conflit d'intérêts et préserver la confidentialité.
14. Veiller à ce que l'OSBL réponde à toutes les exigences en matière de fiscalité et de rapports financiers. Cela peut comprendre le paiement des taxes de vente, des impôts sur le revenu et des charges sociales, la production de remises gouvernementales, telles que les déductions du RPC et de l'AE, et la production de rapports trimestriels et annuels.
15. Promouvoir l'organisation en devenant des leaders et des porte-parole du CMNB.